Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026012-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.012 Contribution financière au titre du dispositif « Sortir ! » à l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) pour 2026 - Attribution
Elu en charge du rapport : M Simon

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le budget primitif 2026 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande adopté par délibération n°2026.004 en date du 9 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Luc Simon, Adjoint aux solidarités ;
- **VU** l'appel à versement de l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) en date du 30 janvier 2026 ;
- **CONSIDÉRANT** que le dispositif « Sortir ! » créé en 2010 a pour objectif de renforcer le lien social en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs au profit des publics les plus éloignés économiquement ;
- **CONSIDÉRANT** que l'APRAS assure la gestion du dispositif par voie de délégation au profit de Rennes Métropole ;
- **CONSIDÉRANT** l'appel à versement de l'APRAS pour 2026 d'un montant de 26 167 € ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les subventions versées aux divers organismes.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026012-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve le versement de la contribution à l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) dans le cadre de la participation au dispositif Sortir ! au titre de l'année 2026 ;**
- **Autorise le versement de la subvention à hauteur de 26 167 € ;**
- **Précise que cette dépense inscrite au budget primitif 2026 de la Ville sera imputée au compte 6574.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 21
Votes Pour 21
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales